

Le 2 octobre 2012

Monsieur Gérald Tremblay
Maire de Montréal
Hôtel de Ville
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Objet : Le préavis de décision de la *Commission de l'équité salariale*
sur les ajustements d'échelons salariaux**

Monsieur le Maire,

Sans doute qu'au moment de lire ces lignes, vous aurez pris connaissance du préavis de décision de la *Commission de l'équité salariale* relatif à notre litige concernant le paiement des correctifs salariaux aux travailleuses et travailleurs Cols blancs touchés par la *Loi sur l'équité salariale*.

Bien que nous nous réjouissons du fait que la position préliminaire de la *Commission* nous est favorable, nous nous garderons de célébrer, préférant attendre que votre administration mette en application les recommandations de l'organisme.

Ceci ne saurait nous empêcher de nous adresser à vous, le dirigeant du deuxième plus important employeur du secteur public québécois après le gouvernement provincial, et de solliciter votre sens du devoir et de l'équité en vous invitant à renoncer à toute contestation éventuelle du préavis de décision de la *Commission* par le dépôt de « faits nouveaux ». Ainsi, justice serait enfin rendue aux femmes qui, au sein de la Ville, occupent en grande majorité les postes devant faire l'objet de correctifs salariaux.

À maintes reprises avez-vous déclaré publiquement que vous alliez vous en remettre à la décision de la *Commission*. Nous sommes persuadés que vous respecterez votre parole. Par ailleurs, vous savez pertinemment que, nulle part au Québec on n'a songé à remettre en cause la lettre et l'esprit de la *Loi sur l'équité salariale*; on s'est plutôt empressés de l'appliquer sans inutilement étirer les délais.

Monsieur le Maire, après huit ans d'attente, la démarche de l'équité salariale ayant pris fin en décembre 2010, il ne reste à votre administration qu'à appliquer la *Loi*. Faire autrement perpétue la discrimination systémique envers les catégories d'emploi à prédominance féminine. Cela devrait être d'autant plus à votre portée que nous savons pertinemment que votre Comité exécutif a déjà réservé la somme de 70 M \$ aux fins du règlement définitif du contentieux.

... 2

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les plus cordiales.

Alain Fugère
Président

c. c. Monsieur Guy Hébert, directeur général